

## **Relevé de conclusions du conseil d'établissement du 9 juin 2016.**

Secrétaire de séance : Grégory Parellada (représentant du personnel primaire), Dagnaud Stéphane (représentant du personnel secondaire).

- **La proviseure présente l'ordre du jour.**
- **1 : Adoption du CR du précédent CE.**

Concernant le point 8 (projet numérique), M. Dagnaud déplore que les représentants du personnel n'aient pas eu le temps de consulter leurs collègues et demande que cette remarque soit portée au CR. La proviseure répond qu'il ne s'agissait que d'amorcer une discussion, de lancer une réflexion. La modification est portée au CR.

- **2 : Point sur le projet numérique pour la rentrée 2016.**

Pour le primaire, La proviseure rappelle la situation liée aux travaux l'année prochaine (absence de classe informatique dédiée, obligation d'investir une classe informatique du secondaire) et le projet d'équipement en unités mobiles (chariots de tablettes et d'ordinateurs portables). Le CAF a reporté ce projet pour la rentrée 2017. Pour le secondaire, il n'y aura pas de commande de manuel papier (la refonte des programmes ne permet pas une offre intéressante). Le Conseil Pédagogique propose l'achat de licence de manuel numérique pour les enseignants munis de tablettes.

- **3 : Toilettage et modification du règlement intérieur.**

La proviseure présente les propositions de modifications du RI. L'idée centrale est d'améliorer la sécurité et notamment les conditions d'accès au lycée.

Représentants des parents et représentants des élèves discutent des difficultés d'accès liées au nouveau règlement, à partir de cas concrets. La proviseure souligne le besoin en personnel de surveillance.

Article 11 (retard dans le secondaire). La proposition consistant à refuser l'accès au lycée à un élève en retard est jugée contradictoire avec le règlement intérieur. M. Vasseur fait remarquer la contradiction de cette mesure avec le principe de gradation des sanctions. La proviseure dénonce elle aussi cette modification. La modification est supprimée. Concernant les retards d'élèves, le CE convient, sur proposition du directeur, de rédiger deux articles séparés pour le primaire et le secondaire.

Article 28 (remise des bulletins scolaires dans l'élémentaire). L'article est modifié à la demande de M. Parellada pour lever une ambiguïté : les rendez-vous parents-professeurs ne revêtent pas de caractère obligatoire.

Article 38 (circulation et stationnement). Concernant les places de parking au lycée, les représentants des parents proposent pour les élèves de terminale et de première que priorité soit faite au covoiturage. La proviseure rappelle les règles encadrant cette pratique en termes d'accord parentale.

Article 47 (obligation faite aux élèves). Modification : porter la tenue en vigueur dans l'établissement sauf en EPS. M. Fangas souligne l'importance de l'hygiène commandant cette modification. Mme Kahn émet l'idée de t-shirts techniques floqués aux couleurs du lycée.

Vote pour l'adoption des modifications du RI. Pour 14, abstention 2

- **Bilan de l'orientation post bac et prévision des effectifs 2016**

M. Delestre fait un point sur l'orientation post bac. 81% de demandes des bacheliers pour une poursuite d'étude en France. La proviseure présente les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016 du secondaire puis du primaire. La question de la fermeture d'un CE1 est posée. Le DAF expose la situation du lycée (perte des effectifs pour la première année) et du pays (climat d'insécurité peu propice). La proviseure liste les arguments pour et contre la fermeture.

Pour la fermeture :

- Le hasard du recrutement de cette année permet la fermeture d'un CE1 sans licenciement (pas de coût humain).
- Il sera difficile de justifier une ouverture de classe (nécessaire en CM2) quand dans le même temps on assiste à une baisse inquiétante des effectifs.
- De la même manière, il sera difficile de justifier de l'augmentation de la masse salariale au moment où les recettes chutent.

Contre la fermeture :

- Le calendrier : la fermeture entrainera une augmentation des effectifs au moment où les 4 classes de CE1 seront dans des préfabriqués.
- Le maintien d'effectifs réduit sur ce niveau est un choix pédagogique pertinent. Une baisse de la qualité à ce moment de la scolarité aura un impact pour cette cohorte les années suivantes.
- Le caractère nouveau de ce phénomène de baisse des effectifs ne permet pas de visibilité pour l'avenir. L'établissement peut se permettre d'attendre un an de plus.
- Il serait injuste que la baisse générale des effectifs impacte une cohorte en particulier.

Les représentants du personnel ajoutent à cette liste :

- La cohérence de l'équipe en place sur ce niveau.
- Le fait que des effectifs bas sur ce niveau est un gage de qualité dans un marché de l'éducation de plus en plus concurrentiel.

Les représentants des parents s'interrogent sur la pertinence dans une telle conjoncture de construire le nouveau bâtiment du primaire. Mme De Miguel explique pour la Junta que ce nouveau bâtiment est un produit d'appel.

Le maintien est proposé au vote à main levée :

Contre : 2 , Abstention : 1, Pour : 13.

Ce vote étant consultatif, Mme De Miguel souhaite savoir à qui appartient la décision finale. Le DAF précise que, sauf erreur, la structure pédagogique relève de la compétence du proviseur.

- **5 : Compte rendu du Conseil D'Ecole / Collège du 12 avril**
- **6 : Compte rendu du Conseil Pédagogique du 31 mai**
- **7 : Compte rendu du Conseil d'Ecole du 2 juin 2016.**

Ces comptes rendus sont à disposition et ont été envoyé à tous les membres du CE. Ces comptes rendus ne font pas l'objet de questions pendant le CE.

- **8 Bilan /perspective des APP et annonce des projets voyages.**

Ce point fait l'objet d'une brève présentation de la proviseure qui énumère les projets d'APP pour l'année prochaine et mentionne les projets de voyages.

- **9 Bilan de l'action du CVL et de l'AELF**

Les représentants des élèves font le bilan de leurs actions dans le cadre du CVL. Les représentants des parents font le bilan de l'AELF et précise que leur AG se déroulera pendant les vacances. Ils cherchent un lieu pour tenir leur AG. M. Vasseur propose de les recevoir à l'AF.

La proviseure choisit ce moment pour remercier tous les membres du lycée partants de manière nominative : Henri et Gabriel Pontida, France Durand Segur, Anne trébuchet, Anne Mériguet, Benoit Ferronière et Raphael Caviglioli. La proviseure souligne la qualité de leur travail.

- **10 : Bilan de l'action du tutorat en 2° et du tutorat entre pairs 6°/terminale.**

La proviseure fait un rapide bilan des actions menées.

- **11 : Présentation du budget 2016-2017.**

Le DAF présente et commente le budget pour l'année civile 2015 puis le budget prévisionnel 2015-2016 (année scolaire).

- **12 : Travaux de l'été et organisation de la rentrée 2016 pour professeurs et élèves.**

La proviseure rappelle les modalités de la rentrée échelonnée qui tiendra compte des contraintes liés à l'emménagement pour les classes concernées (CP à CM2).

- **13 : Questions diverses**

La proviseure informe que les élèves de 4eme s'alarment du nombre de cours manqués. Elle répond que les enseignants sont peu absents mais qu'il y a de nécessaire concertations et formations. Mme Khan précise alors qu'il s'agit d'une remarque émanant des parents délégués de 4eme et déplore que de trop nombreuses absences ne soient pas palliées par du travail proposé en étude surveillée. Le CPE répond que dans de nombreux cas, ce travail est proposé.

La discussion porte alors sur l'impact négatif de ces absences sur l'image de l'école. Tout le monde convient qu'il y a besoin de mieux communiquer sur les raisons de ces absences.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.